



La lettre verte  
des EHPAD  
n°87

## ÉDITO

« *La première règle de l'écologie, c'est que les éléments sont tous liés les uns aux autres.* »

Barry Commoner

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier, les objets à usage unique (couverts et gobelets en plastiques, sacs non recyclables...) sont interdits.

Et pourtant, il reste encore bien des produits jetables pour lesquels les filières de recyclables sont longues à mettre en place.

Et quand ces filières existent, encore faut-il que chacun fasse le bon geste de tri, c'est à dire que chaque produit recyclable se retrouve dans le bac de tri correspondant.

La prise de conscience de la nécessité à recycler est désormais bien ancrée. Mais de la conscience au geste de tri, il y a parfois un décalage.

Sébastien Martel,  
éco-conseiller

# Réduire ses déchets

Selon le code de l'environnement, un déchet est défini comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon » .

Il existe plusieurs classifications des déchets mais deux grandes catégories se distinguent : les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Parmi les déchets dangereux, il est fréquent d'y trouver les produits phytosanitaires, les carburants, les équipements électroniques, les DASRI... Ils nécessitent des filières d'élimination spécifiques car ils peuvent avoir des impacts extrêmement nocifs sur l'environnement.

Les déchets non dangereux sont classés en deux catégories ; inertes ou non inertes. Les déchets non dangereux inertes sont principalement issus des activités de construction (verre, béton, déblais, briques...), ils ne se décomposent pas et ne détériorent pas leur environnement.

Les déchets non dangereux non inertes peuvent être recyclables, combustibles, organiques (biodéchets) ou en mélange (qui doivent être enfouis). Hormis ces derniers, les déchets non dangereux peuvent être valorisés si ils sont triés et pris en charge par les collectivités.

## Trier ses déchets, c'est important...

Afin les valoriser au mieux, il est important de diriger les déchets vers les bonnes filières. La qualité du tri permet de faire des économies sur les coûts de traitement.

## ...choisir des matériaux recyclables, c'est mieux...

Lorsque le choix est possible, il faut privilégier les matériaux recyclables (pots en verre plutôt que les pots en plastique, choisir des emballages en carton ou en kraft)

## ...mais le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

On peut opter pour des produits en vrac, réutiliser des objets (sacs, bouteilles) ou simplement se poser la question sur l'impact du produit que l'on souhaite acheter.

# Abécédaire durable

## Papier

L'ensemble des papiers utilisés dans les établissements sont dirigés vers des filières de recyclage, que ce soit en traitement simple (bac jaunes) pour les papiers courants ou en filière sécurisée pour les papiers confidentiels. Ils sont tous valorisés par ces filières.



## Questionnement permanent

L'Association Emmaüs-Diaconesses réfléchit sans cesse à l'amélioration environnementale de ses pratiques. Les propositions proviennent de toutes les personnes impliquées dans la vie des établissements (direction, personnel, résidents, bénévoles, administrateurs...).